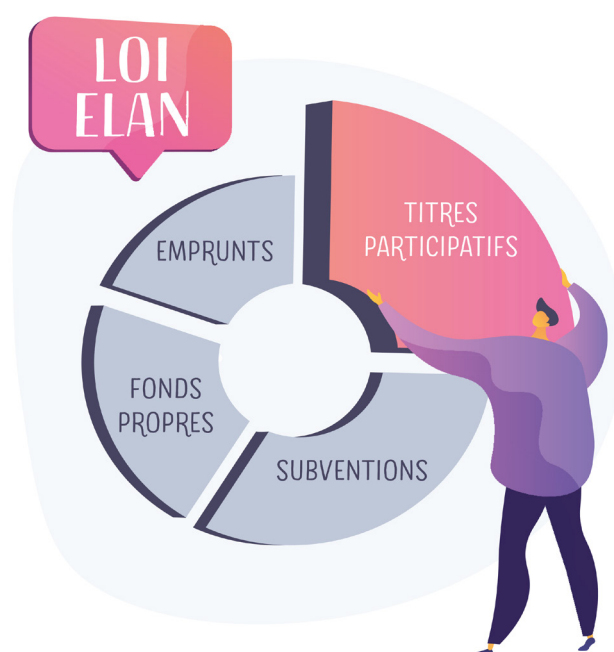


10 millions de titres participatifs pour aider à financer le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain qui débutera en 2022



Vendredi 19 mars, Oise Habitat et la Banque des Territoires signent ensemble la mise à disposition de titres participatifs pour soutenir les investissements du bailleur dans le cadre de ses travaux prévus au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain à Creil et Montataire (NPNRU) qui débutera en 2022.

Pour Oise Habitat, c'est l'opportunité de l'aider à financer la démolition de 209 logements, la réhabilitation de 659 logements, la résidentialisation de 431 logements et la construction de 50 nouveaux logements. Un programme d'envergure estimé à 59,6 millions d'euros dont 76 % à la charge de l'Office.

10 millions de cette enveloppe seront financés grâce aux titres participatifs.

Ce nouveau mode de financement, instauré par la loi Elan, permet ainsi de soutenir l'activité des Offices dont les capacités d'investissement ont été fragilisées par la mise en place notamment de la Réduction de Loyer Solidarité pour compenser la baisse des APL.

Les titres participatifs, des « quasi-fonds propres »

Les titres participatifs permettent de renforcer les fonds propres des Offices et ne constituent pas un nouvel emprunt qui aurait des conséquences sur les équilibres financiers à long terme.

- ils ne nécessitent aucune garantie de la part des Offices et aucun droit de réservation de logement à l'investisseur,
- les fonds sont alloués au bailleur, et non à l'opération,
- le bailleur a la possibilité de rembourser ces titres, à l'expiration d'un délai de 7 ans.
- adaptés aux Offices Publics, ces titres n'ont pas vocation à influencer sur le fonctionnement de la gouvernance.

Une négociation à l'échelle nationale pour les Offices Publics de l'Habitat (OPH)

Négociateur au nom des Offices publics de France, la Fédération des OPH a ainsi obtenu, pour les 3 ans à venir, environ 1 milliard d'euros à destination des projets des Offices.